

Intervention de Carole Dagher

Colloque Maison du Futur 14 Mai 2025 :

« Surmonter les divisions : un congrès pour l'avenir du Liban »

* * *

Introduction de la table ronde intitulée « **Solutions non violentes aux conflits internes** »

1) Surmonter les divisions : lesquelles ?

- Confessionnelles
- Partisanes
- Régionales ? (Les ingérences extérieures et l'impact des crises du Moyen-Orient)
- Féodales

La source de ces divisions :

- Le poids des conflits historiques
- Une mémoire collective non apaisée
- Une éducation civique à l'état balbutiant
- La faiblesse « congénitale » (?) de l'Etat
- Une propension populaire au suivisme (Relire le « Discours sur la servitude volontaire », de La Boétie)

2) Les conflits internes : comment se manifestent-ils ?

- En premier lieu survient la neutralisation de l'Etat et de l'autorité étatique, notamment de l'armée et des forces de sécurité, seules détentrices de la force légitime.
- Cela s'accompagne de la création de milices parallèles.
- La violence s'exerce de diverses manières : guerres, terrorisme.
- Les conflits communautaires sont des conflits violents qui n'incluent pas l'Etat comme l'une des parties essentielles. Pourtant au Liban en particulier, la méfiance envers les institutions est élevée (généralement associées à la corruption et au népotisme des classes dirigeantes). Ce qui se traduit par des formes larvées de violence interne et institutionnelle et d'un sentiment d'injustice.
- Les conflits partisans, alimentés par les chefs de partis et les clans habituels, pour exciter les allégeances sectaires et entretenir leur propre pouvoir.

3) Les solutions non violentes :

- **A) Restaurer l'Etat de droit.**

« L'Etat de droit, c'est avant tout une garantie de vie en commun » (Didier-Roland Tabuteau, vice-président du Conseil d'Etat français).

« Toute société régulière doit avoir à son sommet le droit sacré et armé, sacré par la justice, armé de la liberté. De ce qui vient d'être dit, le mot force n'a pas été prononcé. La force existe pourtant, mais elle n'existe pas hors du droit, elle existe dans le droit. Qui dit droit dit force. Qu'y a-t-il donc hors du droit ? La violence. » (Victor Hugo, dans « Ce que c'est que l'exil »)

B) La résolution pacifique des conflits, un principe de droit international, s'applique-t-il en interne ?

Il ne faut pas attendre qu'ils éclatent. Comment les prévenir ?

Un large éventail de solutions :

- La compétition économique
- Le débat d'idées démocratique et le dialogue
- Les élections et la participation du plus grand nombre, plutôt qu'un blocage par les clans féodaux.
- La médiation et la négociation pour résoudre les conflits
- Les réponses constitutionnelles et administratives : décentralisation administrative, source de développement économique, rural, touristique, économie durable
- L'éducation (promouvoir la tolérance et la compréhension mutuelle dès le plus jeune âge)
- La santé pour tous et, plus globalement, la justice sociale (impôts, Sécurité sociale...)
- Des doses minimales de laïcité dans l'Administration et le recrutement des fonctionnaires
- Rôle des médias : une couverture responsable et constructive, alors qu'ils sont devenus des instruments de propagande, une arme dans la guerre de communication, et jouent un rôle puissant dans la mobilisation, voire la fanatisation des esprits. Un autre aspect de ces médias : les réseaux dits « sociaux » : comment juguler leur influence néfaste, les réglementer.
- La justice, et d'abord la justice sociale.
- La neutralité en politique étrangère.